

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 17 juillet 2020

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. NAHOUM, Mme GAY, M. GONTARD, Mme MINSEN, M. MARTINEZ - TOCABENS, Mme HADDAOUI, M. FOURNIER, Mme LEFEVRE, M. TUMMINO, Mme CORCORAL, M. GIORGIS, Mme LABROT, M. DE BENITO, Mme MAZARI - ALLEL, M. BLUY, Mme GAILLARDET, M. DESHAYES, Mme PORTEFAIX, M. BELHADJ, Mme CLAVEL, Adjoints au Maire.

Mme LICHIERE, Mme TEXTORIS, M. ROCCI, Mme ABEL RODET, M. HOKMAYAN, M. PEYRE, Mme WALDER, M. AUTHEMAN, M. SIMELIERE, M. VALLEJOS, Mme LEPAGE, M. BEYNET, Mme MAZZITTELI, M. PETITBOULANGER, M. QUENNESSON, Mme BERTRAND, M. RUAT, M. BORDAT, Mme BAREL, M. RENOUARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOUHASSANE par Mme LICHIERE
Mme PERSIA par M. RUAT
M. PRZYBYSZEWSKI par M. RENOUARD
M. CERVANTES par M. REZOUALI

xxx

Mme ROSENBLATT entre en séance durant la présentation du rapport N°2.

Mme GAGNIARD rejoint l'Assemblée au cours de la présentation du rapport N°12.

xxx

La séance est ouverte à 10 Heures par Mme le Maire, Présidente.

xxx

Mme le Maire, Présidente rappelle à l'Assemblée les mesures sanitaires à respecter : distanciation et port du masque.

XXX

Mme MINSEN est désignée comme **Secrétaire de Séance**.

XXX

Mme le Maire, Présidente propose l'adoption du compte rendu analytique de la séance du **10 juillet 2020**.

Résultat des votes : Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE.

Le compte-rendu analytique de la séance du **10 juillet 2020** est **ADOPTÉ**.

XXX

1 - FINANCES - BUDGET : I - Budget Principal et Budgets Annexes - Compte de gestion pour l'exercice 2019. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes, dressé par le Trésorier Municipal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 (y compris la journée complémentaire).
- **DECIDE** d'admettre les opérations de la gestion 2019 pour les sommes fixées par ledit compte et de déclarer que l'ensemble de ces opérations n'appelle aucune réserve de la part de notre assemblée.

- **ADOPTÉ** -

Avant le vote du rapport N° 2, Mme le Maire Présidente quitte l'assemblée cédant la présidence à M. NAHOUM. Elle rejoint la salle avant la présentation du rapport N° 3 et en assure à nouveau la présidence.

2 - FINANCES - BUDGET : II.1 - Compte administratif pour l'exercice 2019 - Budget Principal. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le compte administratif 2019 du Budget Principal tel qu'il a été arrêté ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution et les restes à réaliser au 31 Décembre 2019 seront repris dans le cadre du Budget Primitif 2020 ;

- **ADOPTÉ** - Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOUARD, M.

RENOUARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

Avant le vote du rapport N° 3, Mme le Maire Présidente quitte l'assemblée cédant la présidence à M. NAHOUM. Elle rejoint la salle avant la présentation du rapport N° 4 et en assure à nouveau la présidence.

3 - FINANCES - BUDGET : II.2 - Compte administratif pour l'exercice 2019 - Budget Annexe de la Chambre Funéraire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le compte administratif 2019 du budget annexe de la Chambre Funéraire tel qu'il a été arrêté ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Primitif 2020.

- **ADOPTE** - Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

Avant le vote du rapport N° 4, Mme le Maire Présidente quitte l'assemblée cédant la présidence à M. NAHOUM. Elle rejoint la salle avant la présentation du rapport N° 5 et en assure à nouveau la présidence.

4 - FINANCES - BUDGET : II.3 - Compte administratif pour l'exercice 2019 - Budget Annexe des Locations Commerciales. M. Joël PEYRE, Rapporteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le compte administratif 2019 du budget annexe des Locations Commerciales ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Primitif 2020.

- **ADOPTE** - Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

Avant le vote du rapport N° 5, Mme le Maire Présidente quitte l'assemblée cédant la présidence à M. NAHOUM. Elle rejoint la salle avant la présentation du rapport N° 6 et en assure à nouveau la présidence.

5 - FINANCES - BUDGET : II.4 - Compte administratif pour l'exercice 2019 - Budget Annexe du Crématorium. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le compte administratif 2019 du budget annexe du Crématorium ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Primitif 2020.

- **ADOPTÉ** - Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOUEARD, M. RENOUEARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

Avant le vote du rapport N° 6, Mme le Maire Présidente quitte l'assemblée cédant la présidence à M. NAHOUM. Elle rejoint la salle avant la présentation du rapport N° 7 et en assure à nouveau la présidence.

6 - FINANCES - BUDGET : II.5 - Compte administratif pour l'exercice 2019 - Budget Annexe de la Restauration Scolaire. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le compte administratif 2019 du budget annexe de la Restauration Scolaire tel qu'il a été arrêté ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Primitif 2020.

- **ADOPTÉ** - Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOUEARD, M. RENOUEARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

Avant le vote du rapport N° 7, Mme le Maire Présidente quitte l'assemblée cédant la présidence à M. NAHOUM. Elle rejoint la salle avant la présentation du rapport N° 8 et en assure à nouveau la présidence.

7 - FINANCES - BUDGET : II.6 - Compte administratif pour l'exercice 2019 - Budget Annexe des Activités Aquatiques. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTÉ** le compte administratif 2019 du budget annexe des Activités Aquatiques tel qu'il a été arrêté ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Primitif 2020.

- **ADOPTÉ** - Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

8 - FINANCES - BUDGET : III - Budget Principal et Budgets Annexes - Affectation des résultats. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AFFECTE** les résultats 2019 du budget principal et des budgets annexes pour : **Budget principal** : la somme de 18 095 991,53 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068) - la somme de 538 185,21 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002). **Budgets annexes** : **Chambre Funéraire** : la somme de 127 396,86 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002). **Locations Commerciales** : la somme de 67 557,04 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068) ; la somme de 51 777,19 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002). **Crématorium** : la somme de 679 114,05 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002). **Restauration Scolaire** : la somme de 141 262,14 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002). **Activités Aquatiques** : la somme de 123 667,91 € au financement du déséquilibre de la section d'investissement (compte 1068) ; la somme de 111 763,51 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002).
- **PRÉCISE** que ces opérations seront décrites au Budget Primitif 2020 du budget principal et des budgets annexes.

- **ADOPTÉ** - Se sont abstenus : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER, M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

9 - ACTION SOCIALE : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Conseil d'administration - Détermination du nombre d'administrateurs. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** à onze le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action sociale
- **REPARTIT** le nombre des membres du Conseil d'Administration de la manière suivante : le Maire, président de droit du Conseil d'Administration, cinq membres élus

au sein du Conseil municipal et cinq membres nommés par le Maire issus du monde associatif ou de la société civile

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE.

10 - ACTION SOCIALE : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Election des représentants de la Ville. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **A ELU** en fonction des résultats du scrutin proportionnel au plus fort reste : Anne Catherine LEPAGE, Claude NAHOUM, Zinèbe HADDAOUI, Martine CLAVEL, Martine BAREL pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

- **ADOPTE** -

11 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Commission d'Appel d'Offres - Désignation des conseillers municipaux M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :**

- **Titulaires** : Paul-Roger GONTARD, Laurence LEFEVRE, Jean-Marc BLUY, Isabelle LABROT, Arnaud RENOUARD.
- **Suppléants** : Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Martine CLAVEL, Mouloud REZOUALI, Isabelle PORTEFAIX, Angéline MESLIER.

- **ADOPTE** -

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Commission des Délégations de Service Public - Désignation des conseillers municipaux M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne pour siéger à la Commission des délégations de service public :**

- **Titulaires** : Paul-Roger GONTARD, Laurence LEFEVRE, Jean-Marc BLUY, Isabelle LABROT, Philippe BORDAT.
- **Suppléants** : Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Martine CLAVEL, Mouloud REZOUALI, Isabelle PORTEFAIX, Mme Anne-Sophie RIGault.

- **ADOPTE** -

13 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Commission communale des impôts directs - Désignation des candidatures proposées M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la liste des candidats commissaires titulaires et suppléants : **Membres titulaires** : Réjane, Christine PERRET, Jean-Louis, André REIX, Hélène, Berthe, Madeleine SELLIER épouse DUPONT, Jean-François, Raymond MARIN, Sarah DEVEAUX, Jean-Pierre GLASSER, Chantal, Georgette, Adeline DOUMENC épouse REZOUALI, André TEXTORIS, Véronique, Irène, Huguette MARCEL, Alain, Gabriel, Roger DEDIEU, Claudine SOYEZ épouse PRIVÉE, Christophe, Zoltan GOSZTOLA, Angéline MESLIER, Lionel ZERROUATI, Mouloud REZOUALI, Danielle BONHOME.

Membres suppléants : Frédéric, Pierre, Jean-Philippe BOSSER, Marie-Christine LIENARD, Gérard, Lucien CHAUTARD, Camille, Laura, Marie MARGAN, Michel, Joseph MAINSANT, Marianne, Ellen ROBERT, Marie-Laure, Jeanne MARMILLOT, Florence, Betty, Aline BLAISE épouse MAURRIC, Stéphanie, Catherine MOREL épouse BEUCHE, Françoise, Darie, Aline WALCH épouse CIPRIANI, Henriette, Claire, Hélène MERITS épouse ARRIVETS, Patrice, Lionel, Christian LORELLO, Roland DEFRANCE, Anne ROSENBLATT, Jean-Claude PERRIER.

- **ADOPTE** -

14 - FINANCES - BUDGET : I - Approbation du Budget Primitif 2020 du Budget Principal et Reprise des résultats et restes à réaliser. M. Joël PEYRE, Rapporteur.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** le budget primitif, toutes sections confondues, pour le Budget principal, la somme de 271 976 225,50 € en recettes et en dépenses ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **APPOUVE** les autorisations de programme (AP) pour un montant total de 161 404 003,04 € ;
- **ADOPTE** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Locations Commerciales pour un total de 220 734 € au titre de l'exercice 2020 conformément à l'alinéa 2 de l'article L2224-2 du CGCT ;
- **ADOPTE** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Restauration Scolaire pour un total de 1 055 052 € correspondant au déficit prévisible de l'exercice 2020 ;
- **ADOPTE** la subvention d'équipement du Budget principal à verser au budget annexe Restauration Scolaire pour 244 948 €. Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée (qui le sera en 2020) ;
- **ADOPTE** la subvention d'équilibre du Budget principal au bénéfice du budget annexe Activités Aquatiques pour un total de 4 205 346,00 € correspondant au déficit prévisible de l'exercice 2020 (2 735 026 € pour les Piscines et 1 470 320 € pour le Stade Nautique) ;
- **ADOPTE** la subvention d'équipement du Budget principal à verser au budget annexe Activités Aquatiques pour 600 000 € au titre de l'exercice 2020. Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en dépense d'investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée : la réhabilitation du Stade Nautique (coût total de plus de 16 millions d'euros) ;
- **ADOPTE** le versement au CCAS d'Avignon d'une subvention de fonctionnement de 7 452 000 € au titre de l'exercice 2020, sur le chapitre 65 et le compte 657362 ;
- **ADOPTE** le versement au SDIS d'une subvention de fonctionnement de 4 174 801 € au titre de l'exercice 2020, sur le chapitre 65 et le compte 6553 ;
- **ADOPTE** le versement à l'Ecole Supérieure d'Art Avignon d'une subvention de fonctionnement de 1 498 912 € au titre de l'exercice 2020, sur le chapitre 65 et le compte 657363 ;
- **ADOPTE** le versement à Avignon Tourisme d'une subvention de fonctionnement de 777 000 € au titre de la DSP Tourisme pour l'exercice 2020, sur le chapitre 65 et le compte 6574
- **APPROUVE** le recours en cas de nécessité à la ligne de trésorerie du Budget Principal de la Ville pour les budget annexes de la Chambre Funéraire, des Locations Commerciales, du Crématorium, de la Restauration Scolaire et à la ligne de trésorerie du Budget annexe des Activités Aquatiques pour le Budget principal ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOUEARD, M. RENOUEARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

15 - FINANCES - BUDGET : II - Approbation du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe de la Chambre Funéraire et Reprise des résultats et restes à réaliser. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le budget primitif, toutes sections confondues, pour le budget annexe de la Chambre Funéraire, la somme de 353 300,08 € en recettes et 143 286,00 € en dépenses ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOUEARD, M. RENOUEARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

16 - FINANCES - BUDGET : III - Approbation du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe des Locations Commerciales et Reprise des résultats et restes à réaliser. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le budget primitif, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Locations Commerciales, la somme de 1 272 222,57 € en recettes et en dépenses ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOUEARD, M. RENOUEARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

17 - FINANCES - BUDGET : IV - Approbation du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe du Crématorium et Reprise des résultats et restes à réaliser. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le budget primitif, toutes sections confondues, pour le budget annexe du Crématorium, la somme de 1 473 462,93 € en recettes et 777 008,80 € en dépenses ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOUEARD, M. RENOUEARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

18 - FINANCES - BUDGET : V - Approbation du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe de la Restauration Scolaire et Reprise des résultats et restes à réaliser. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le budget primitif, toutes sections confondues, pour le budget annexe de la Restauration Scolaire, la somme de 3 940 296,95 € en recettes et en dépenses ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOUEARD, M. RENOUEARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

19 - FINANCES - BUDGET : VI - Approbation du Budget Primitif 2020 du Budget Annexe des Activités Aquatiques et Reprise des résultats et restes à réaliser. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le budget primitif, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Activités Aquatiques, la somme de 13 560 810,42 € en recettes et en dépenses ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** - Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOUEARD, M. RENOUEARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

20 - FINANCES : CRISE SANITAIRE - Remises gracieuses au bénéfice des occupants du domaine public de la Ville d'Avignon. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE**, pour toute somme due au titre de la **participation aux charges** dans la période du 15 mars au 31 mai 2020, la remise gracieuse ou la non-facturation au bénéfice des **associations**, identifiées dans le tableau joint en annexe n°1 , pour un montant pour un montant de 5 852,91 euros sur la base de 8 €/m²/an,

- **DECIDE**, pour toute somme due dans la période du 1er mars au 31 mai 2020, la remise gracieuse ou la non-facturation au bénéfice des **commerçants et associations**, occupants du domaine public de la Ville d'Avignon, identifiés dans le

tableau joint en annexe n°2, des **redevances et loyers**, pour un montant global de 64 652,29 euros,

- **DECIDE**, pour toute somme due dans la période du 15 juin au 15 août 2020, la remise gracieuse ou la non-facturation du **loyer** au bénéfice de la **Région Grand Est**, identifié dans le tableau joint en annexe n°3, pour un montant global de 25 331,11 euros,

- **DECIDE** pour toute somme due dans la période du 15 mars au 30 juin 2020, la remise gracieuse ou la non-facturation des redevances pour **les titulaires d'une convention d'occupation dans les Halles Municipales**, identifiés dans le tableau joint en annexe n°4, pour un montant global de 116 126,55 euros,

- **DECIDE**, pour toute somme due dans la période du 15 mars au 31 décembre 2020, la remise gracieuse ou la non-facturation au bénéfice des **cafetiers et restaurateurs titulaires d'une autorisation d'occupation pour une terrasse du domaine public de la Ville d'Avignon**, des redevances, pour un montant évalué à 598 500,00 euros,

- **DECIDE**, pour toute somme due dans la période du 15 mars au 30 septembre 2020, la remise gracieuse ou la non-facturation au bénéfice des **forains des droits de place**, pour un montant estimé à 149 996,00 euros,

- **DECIDE** l'annulation des titres de recettes émis pour recouvrer les sommes dues et la non facturation des sommes dues, le cas échéant, en référence aux périodes sus visées,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir pour concrétiser ces décisions.

- **ADOpte** -

21 - PERSONNEL : CRISE SANITAIRE - Attribution d'une prime exceptionnelle

M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** le paiement de cette prime exceptionnelle aux agents recensés

- **FIXE** le montant de cette prime à 20 € par journée de travail effectif sur la période de confinement

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 012

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

22 - FINANCES - JEUNESSE : CRISE SANITAIRE - Gratuité des services de restauration scolaire et de l'accueil en ALSH jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** la gratuité des services de restauration scolaire ainsi que d'accueil en ALSH le mercredi, à compter de la fin de la période de confinement liée à l'épidémie du Covid-19, pour l'ensemble des familles régulièrement inscrites à ces services, et ceci jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020.

- **ADOpte** -

23 - FINANCES : Fonds d'aide municipal «Tous à vélo». M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** la mise en place d'un fonds d'aide municipal de 30 000 € baptisé «Tous à vélo»,

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65, compte 6574,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué (e) à signer tous les documents à intervenir.

- ADOPTE -

24 - FINANCES : CRISE SANITAIRE - Convention de groupement de commandes pour l'achat de masques. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville d'Avignon et le Grand Avignon,
- **APPROUVE** les demandes de financements susmentionnées,
- **IMPUTE** les dépenses inhérentes à la signature de cette convention sur le Budget principal : Chapitre 67 – Fonction 12 – Article 678 – Service 3002,
- **IMPUTE** les recettes inhérentes à la signature de cette convention et aux aides financières sur le Budget principal : Chapitre 77 – Fonction 12 – Article 778 – Service 3002
- **IMPUTE** les remboursements et aides obtenus de l'État et autres partenaires susceptibles de participer au financement de ces achats, sur le Budget principal : Chapitre 77 – Fonction 12 – Article 774 – Service 5001,
- **IMPUTE** les reversements des sommes perçues auprès de l'État au profit des autres membres du Groupement, sur le Budget principal : Chapitre 67 – Fonction 12 – Article 6748 – Service 5001,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer tous documents à intervenir.

- ADOPTE -

25 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : HELIOS FESTIVAL - Edition 2020 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville d'Avignon et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), la Société SNEF, la Société GUERPEL-CITEOS et la Société INEO. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de mécénat à conclure entre la Ville d'Avignon et les sociétés CNR, SNEF, GUERPEL-CITEOS et INEO,
- **ACCEPTE** la participation financière de chacun des mécènes, soit pour la CNR à hauteur de 50 000 €, pour la SNEF, GUERPEL-CITEOS et INEO à hauteur de 10 000 € chacune, contribuant ainsi au financement d'Hélios Festival édition 2020,
- **IMPUTE** la recette au compte 7713 -
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer les conventions ainsi que toutes pièces et tous actes à intervenir.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER, M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE.

xxx

Première question :

Madame le Maire,

Nous avons appris, dans les colonnes de la presse locale, la disparition de mobilier de jardin, au cimetière de Montfavet.

Ce mobilier, principalement constitué de petits bancs pour s'asseoir, avait été acquis par les familles qui viennent régulièrement se recueillir sur les tombes de leurs défunts, et qui l'utilisait jusqu'à leur disparition.

Selon certains dires, il semblerait que ce soit la municipalité qui ait fait procéder à l'enlèvement de ces objets, sans en informer les familles.

Madame le Maire, pourriez-vous nous confirmer cette information. Si tel était le cas, il serait raisonnable d'envisager une restitution de ce matériel qui appartient à des particuliers. Je vous remercie.

M. NAHOUM apporte des éléments de réponse :

Mes chers collègues, je vous rappellerais simplement le règlement intérieur de la gestion des cimetières, article 72 qui prévoit «*Les concessionnaires et ayants droit sont tenus d'assurer un entretien normal des terrains concédés. En cas de non-respect de cette obligation et si des négligences de leur part ont pour effet de nuire à la propreté du site ou à la sécurité publique, le monument, les entourages et les signes funéraires peuvent être retirés après mise en demeure. Il est également interdit de déposer des ornements funéraires ou tout autre objet sur les chemins et allées ainsi que sur les passages inter tombes ou sur tout autre espace faisant partie du domaine public du cimetière* ».

Concernant le cas précis que vous évoquez, l'ensemble des familles concernées ont été informées, à la fin du mois de mai 2019, que, dans le délai d'un mois, l'ensemble de ces éléments seraient enlevés. La commune a prolongé ce délai pour enlever ces éléments-là, jusqu'au mois de décembre 2019. Donc, nous sommes dans le cadre d'une information qui a été faite aux familles par lettre recommandée avec accusé de réception et donc, nous nous conformons à la réglementation et nous demandons aux

familles qu'elles fassent de même. En fait, nous avons également eu des demandes d'associations qui réclamaient le retour à une propreté et une organisation dans le cimetière, ce à quoi répondait la démarche de la commune.

Deuxième question :

Madame le Maire,

Alors que l'accès du site était, jusqu'à présent, gratuit pour toute personne qui venait s'approvisionner sur le Marché d'Intérêt National d'Avignon, il semble que, depuis quelques jours, un droit d'entrée payant soit appliqué pour les clients de trois sociétés ayant leur entrepôt sur le MIN. Sur le document consultable sur place, il est indiqué que, je cite : *«Toute personne se présentant pour acheter de la marchandise en tant que particulier, pour les sociétés de fruits et légumes, doit payer un droit d'entrée de 3€ T.T.C. Sont particulièrement concernées trois sociétés nommément citées. Aucune tolérance ne sera permise»*. Fin de citation.

La raison invoquée serait en lien direct avec leur activité de grossiste. Or, après recherches, notamment sur le site-même du MIN d'Avignon, deux d'entre elles sont identifiées comme faisant de la vente ambulante de fruits et légumes, la troisième comme faisant de la vente de fruits et légumes détail, gros, demi-gros, ambulante et sédentaire.

Madame le Maire, Madame la Présidente du MIN d'Avignon, qu'est-ce qui justifie une telle mesure à l'égard de ces commerçants ? Je vous remercie.

M. FOURNIER apporte des éléments de réponse :

Mes chers collègues, le fonctionnement des Marchés d'Intérêt National est régi par un décret d'application précisant les modalités de transaction d'achat et de vente des fruits et légumes entre professionnels. Les particuliers sont exclus de ce lieu et les grossistes ne sont pas à même de les servir. Cette organisation oblige le gestionnaire à contrôler l'entrée du MIN et des droits d'entrée sont perçus pour toutes les transactions devant être établies entre les acheteurs et les vendeurs. Un droit d'entrée est aussi perçu, pour toutes les livraisons effectuées dans le MIN, avec un tarif

proportionnel au volume entrant. Le montant de ces droits est décidé annuellement par le conseil d'administration et est soumis à déclaration et enregistrement par les services de la préfecture. Les mesures que vous évoquez ont été mises en place pour des préventions liées à la pandémie du COVID, la fréquentation de particuliers devenant trop importante. Voilà pour la raison.

Je voudrais aussi développer en disant que, comme vous le savez, et nous l'avons voté précédemment, nous ne restons pas inactifs pour soutenir les commerçants à travers notre plan de relance. Cela concerne également les entreprises du MIN puisque Mme le Maire qui est présidente aussi du Marché d'Intérêt National a demandé au directeur de lui faire des propositions pour soutenir les commerçants afin d'exonérer un certain nombre de loyers, pour les locataires de ces baux commerciaux. La Ville et son Maire restent donc mobilisés en soutien aux acteurs économiques.

xxx

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Madame le Maire donne lecture du message suivant :

Je dois vous informer que, suite à notre séance du 10 juillet dernier en vue de l'élection des délégués supplémentaires et des suppléants dans le cadre des élections sénatoriales, les services de l'Etat ont procédé aux traditionnelles vérifications des procès-verbaux de l'ensemble des communes.

Le nombre de délégués supplémentaires à élire était de 77, celui des suppléants de 28.

A l'issue du contrôle, il apparaît que la répartition des sièges des délégués supplémentaires à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne au regard des suffrages obtenus par les 4 listes comporte une petite erreur d'attribution du dernier siège sur les 105 à pourvoir.

En application de l'article R 141 du code électoral, les services préfectoraux nous indiquent que **la liste "Avignon notre cœur notre force" devrait avoir 58 sièges** (et non pas 57) **et la liste "Avignon, écologique, sociales et solidaire" 5** (et non pas 6 comme annoncé en séance vendredi dernier). **Le résultat des autres listes reste inchangé à savoir** 12 sièges pour la liste "Avignon à cœur" et 2 sièges pour la liste "Avignon en grand."

Les têtes de liste concernées ayant été préalablement informées, le conseil municipal prend acte de cette modification.

ADMINISTRATION GENERALE : Compte-rendu des décisions

En application de la délibération relative à la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et conformément aux dispositions de l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le compte-rendu des décisions jusqu'au 9 juin 2020, a été publié régulièrement sur le site internet de la Ville (rubrique « recueil des actes administratifs »).

Les décisions prises après cette date seront communiquées au Conseil Municipal à l'occasion de la prochaine séance.

xxx

La séance est levée à **13 H 40** par Mme le Maire, Présidente

xxx

Ce compte rendu de la séance du conseil est affiché le 21 JUL 2020, en exécution de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le texte intégral des délibérations adoptées est tenu à la disposition du public, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Service des Assemblées, aux jours et heures ouvrables et sur le site internet de la Ville.


Le Directeur Général des Services,
Fabrice MARTINEZ,